



règlement succession entre tante et neveux

Par **moalio**, le **21/12/2009** à **15:24**

Bonjour!

Dans le cadre du règlement d' une succession entre tante et neveux, la notaire demande à mon mari de lui " signifier s' il accepte qu' après le délai de 4 mois ses neveu et nièce soient sommés de prendre position".

Précisons qu' ils n' apparaissent pas en tant que bénéficiaires dans le testament et qu' il y a 2 autres personnes bénéficiaires : la soeur de mon mari et une personne extérieure à la famille.

Que se passera-t-il s' il ne répond pas à cette demande?

Dans l' attente d' une réponse , je vous remercie de l' attention que vous porterez à ma question.

Par **JURISNOTAIRE**, le **21/12/2009** à **18:54**

Bonsoir, Moalio.

Pouvez-vous nous préciser s'il s'agit d'une succession entre :

- . Votre tante et vos neveux (ses enfants?),
- . ou votre tante et ses neveux ?

Qui hérite, ou serait légataire, de qui ?

Quelle est la position familiale de votre mari -et consécutivement de sa soeur-, par rapport à la défunte ?

Votre bien dévoué.